

Régime volontaire d'épargne retraite



RVER
Régime volontaire d'épargne retraite

LE PROPOSER EST OBLIGATOIRE

Depuis le 31 décembre 2016
pour 20 employés et plus

Depuis le 31 décembre 2017
pour 10 à 19 employés

*Votre entreprise est-elle prête
à se conformer à la loi sur les RVER ?*

Plusieurs produits vous permettent de vous conformer aux exigences de la loi sans toutefois obliger l'employeur à contribuer.

Notre partenariat avec **SAGE Assurances et rentes collectives** vous permettra d'avoir l'accompagnement de toute une équipe de conseillers pour instaurer un régime de retraite collectif. Si vous offrez déjà un régime collectif de retraite, profitez de l'expertise de SAGE afin d'obtenir une 2e opinion sur les conditions de votre programme.

PRODUITS OFFERTS

- RVER
- REER Collectif
- Régime de retraite simplifiée (RRS)
- Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)
- CELI Collectif

Veillez compléter ce coupon pour obtenir une soumission sans engagement.

Nom de votre entreprise : _____

Nom de la personne responsable : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre d'employés : _____

**Veillez SVP transmettre ce formulaire à ventes@sagedecision.com
ou par télécopieur au 1 866 922-8989 et n'hésitez pas à appeler
au 1 844 724-3778 pour obtenir toute information supplémentaire.
N.B. : Indiquez que vous êtes membre des Commerçants de la Chaudière.**